



Compte-rendu du Comité de rivière - 19 janvier 2009 à Les Mages -

Les Membres du Comité de rivière

M. VERDIER Fabrice	Conseil Régional Languedoc Roussillon	Présent
	Conseil Régional Rhône-Alpes	
M. VERDIER Yvan	Conseil Général du Gard	Présent
M. PISSAS Alexandre	Conseil Général du Gard	Excusé
M. MANIFACIER Jean-Paul	Conseil Général de l'Ardèche	Présent
M. DE LESCURE Jean	Conseil Général de la Lozère	Excusé
	Syndicat mixte ABCèze	
M. ROUSTAN Max	SCOT Pays des Cévennes	Excusé
M. LEGROS Gérard	Communauté de communes Hautes Cévennes	Présent
M. MARC Jacques	Communauté de communes Cévennes Actives	Excusé
M. JOLIVET Joël	Communauté de communes Cèze-Cévennes	Présent
M. DUMAS Patrick	Communauté de communes Vivre en Cévennes	Excusé
M. BONNEFOND Martial	Communauté de communes Valcèzard	Présent
M. EKEL Dominique	Communauté de communes du Grand Lussan	Présent
M. KLEIN Jean-Denis	Communauté de communes du Val de Tave	Présent
M. CHAPELET Jean-Yves	Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc	Excusé
M. PIALET Michel	Communauté de communes du Pays de Jalès	Présent
M. BOISSIN Serge	Communauté de communes Cèze sud	Excusé
M. BROCHE Philippe	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon	Excusé
M. ZINSSTAG Georges	Chambre d'agriculture du Gard	Excusé
M. FABRE Rémy	Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Présent

M. CLUCHIER Pierre	Fédération des Caves Coopératives du GARD	Présent
M. CHARMASSON André	Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants	Excusé
M. MEJAN Yves	Fédération de pêche du Gard	Présent
M. BERTRAND Alain	Fédération de pêche de la Lozère	Excusé
Mme CESPEDES Gaby	Fédération de l'Hôtellerie de plein air	Présente
Mme DUMAS Suzanne	Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature	Présente
M. LOUIS Claude	Languedoc Roussillon Nature Environnement	Excusé représenté par Mme Dumas
M. VAYSSADE Bernard	Consommation Logement et Cadre de Vie	Excusé
M. LOMBARDO Michel	Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents	Présent
Mme BANNWARTH Annick	Comité départemental de canoë-kayak du Gard	Excusée
M. LECAT Gabriel	DREAL Languedoc Roussillon	Présent
M. BRAUD Olivier	DISE du Gard	Présent
	MISE de L'Ardèche	Excusé
	MISE de la Lozère	Excusé
M. LEROUX Gwénohé	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Présent
M. GIRARD David	ONEMA du Languedoc Roussillon	Présent
	Parc National des Cévennes	Excusé

Personnes assistant à la séance :

M. Pascal DANCE, Fédération de pêche du Gard
M. Jonathan DELHOM, MRM
M. Claude MASSE, Commune de Bagnols-sur-Cèze
Mme Maud CLAVEL, Syndicat Mixte ABCèze

Monsieur VERDIER, Président du Comité de Rivière, accueille les participants et les remercie de leur présence pour étape importante de validation du Contrat de Rivière.

1. Déroulement de l'élaboration du dossier définitif

- cf annexe 1 : diaporama de la présentation -

Mme CLAVEL rappelle que le Comité de Rivière a précédemment validé l'état des lieux, le diagnostic et les grandes orientations du Contrat et que les commissions thématiques ont travaillé sur une première définition des actions.

Ensuite un gros travail de définition précise des projets et des financements a été réalisé avec les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

2. Présentation du dossier définitif

2.1. Rappel des enjeux

- cf annexe 1 : diaporama de la présentation -

2.2. Présentation des objectifs et des actions

- cf annexe 1 : diaporama de la présentation -

Mme CLAVEL rappelle que le programme d'actions est composé de deux phases.

Les actions de la première phase (2011-13) sont définies très précisément et présente un engagement financier des partenaires.

Les actions de la seconde phase découlent souvent d'actions qui devront être engagées en première phase ou les maîtres d'ouvrage ont besoin de plus de temps pour affiner leur mise en œuvre. De plus à mi-parcours du contrat, il est prévu de faire un premier bilan de l'avancement du programme d'actions.

Le programme d'actions de la seconde phase sera donc réajusté et précisé à ce moment là.

→ Volet A: Qualité des eaux – Réduction des pollutions domestiques et agricoles

M. CLUCHIER rappelle que les caves coopératives ont toutes été équipées de dispositifs d'assainissement.

Mme CLAVEL précise qu'à l'issue du programme d'actions relatif à l'assainissement collectif et aux actions engagées ces deux dernières années, le retard du bassin sur cette question sera rattrapé.

M. BONNEFOND déclare qu'il faudrait des primes pour les collectivités « bonnes élèves ».

M. LEROUX précise que c'est déjà le cas pour l'Agence de l'Eau et que les acteurs peuvent faire remonter au Comité de Bassin leur souhait que celles-ci soient plus importantes.

M. VERDIER met avant la prise de conscience qu'a permis le contrat de rivière sur la question de l'assainissement.

→ Volet B1: Restauration et entretien des cours d'eau – Mise en valeur des milieux aquatiques

Mme DUMAS fait remonter la demande des agriculteurs qu'ils ont formulée dans le cadre de Natura 2000. En effet, pour des raisons d'efficacité et de cohérence, ils souhaiteraient pouvoir contractualiser sur l'ensemble des parcelles de leur exploitation et pas seulement sur celles présentes dans le périmètre Natura 2000.

Mme CLAVEL répond que M. LAURENT, animateur de la démarche au sein du Syndicat Mixte

ABCèze, est en train de voir cette question avec les services de l'État. Les démarches « Contrat de rivière » et « Natura 2000 » étant menée en parallèle et en lien, un réajustement des actions pourrait être réfléchi si nécessaire.

→ **Volet B2: Prévention des inondations et protection contre les risques**

M. LECAT déclare que la DREAL est satisfaite du contrat de rivière et insiste sur la nécessité de sa mise en œuvre. Néanmoins il précise que l'État ne peut s'engager financièrement sur le volet gestion du risque inondation en dehors des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI).

Mme CLAVEL répond que l'objectif est de construire le volet B2 du contrat de rivière sur la base d'un PAPI. Ainsi la première phase du contrat pourrait être assimilée à un PAPI d'intention et permettrait de préparer un PAPI2 pour la seconde phase du contrat.

M. BRAUD ajoute que ce montage en deux temps lui paraît intéressant, car il tient bien compte de la réalité des projets sur le bassin de la Cèze.

Il ajoute que pour l'instant le dispositif PAPI est dans une phase de transition en attendant que la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation soit totalement opérationnelle en 2015.

M. LOMBARDO rappelle le problème que pose les atterrissements sur la commune de Codolet.

Mme CLAVEL répond que le Syndicat Mixte ABCèze a mené une étude sur la gestion des bancs de graviers sur le bassin versant et que les travaux du plan de gestion découlant de cette étude sont inscrits au contrat de rivière.

Il voudrait également savoir ce qui est prévu au contrat concernant la commune de Codolet.

Mme CLAVEL répond que les actions de lutte contre les inondations de la commune de Codolet ayant été inscrites au Plan Rhône, elles n'ont pas été reprises dans le contrat de rivière de la Cèze.

→ **Volet B3: Amélioration de la gestion quantitative de la ressource**

M. FABRE pose la question du timing de l'étude de détermination des volumes prélevables maximums.

Mme CLAVEL répond qu'une première réunion de validation des phases 1, 2 et 3 (bilan prélèvements, bilan ressource et débits minimums biologiques) sera présentée aux acteurs du bassin versant en avril. La Chambre d'agriculture de l'Ardèche sera bien évidemment invitée.

Il souligne l'impact de la zone de répartition des eaux (ZRE) sur l'activité agricole et souhaiterait que les agriculteurs soient accompagnés pour mieux appréhender sa mise en place.

M. BRAUD rappelle que les autorisations de prélèvements sont soumis à deux critères :

- l'atteinte du bon état des cours en 2015 demandé par la directive-cadre européenne sur l'eau, et l'aspect quantitatif est primordial sur le bassin de la Cèze,
- la conciliation des usages demandée par la loi sur l'eau.

Ils doivent donc respecter le débit réservé, mais également les débits objectifs et volumes prélevable qui seront définis pour le bassin versant et non pas imposés par la loi.

M. LEROUX précise que l'Agence de l'Eau peut financer des actions d'accompagnement de mise en place de la ZRE.

En Ardèche, les agriculteurs voudraient travailler sur un programme de substitution des prélèvements. Sachant que la Région Languedoc-Roussillon est plus avancée sur cette problématique, il souhaiterait profiter du fait que le bassin de la Cèze soit sur les deux régions pour bénéficier d'un retour d'expérience.

→ Remarques générales

Mme DUMAS demande si l'on peut prévoir un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin de la Cèze.

Mme CLAVEL répond que ce point fait l'objet d'une action du contrat de rivière. En effet il est prévu une étude d'opportunité de mise en place d'un SAGE sur le bassin de la Cèze.

Mme DUMAS souligne et est satisfaite de l'importance des actions inscrites et elle espère que les engagements seront tenus.

M. LEROUX précise que tout l'intérêt du contrat de rivière est là pour les partenaires financiers. Par exemple, en ce qui concerne la programmation financière sur l'assainissement et l'eau potable dans le département du Gard, les aides vont en priorité sur les actions inscrites aux contrats de rivière.

2.3. Synthèse financière du programme d'action

- cf annexe 1 : diaporama de la présentation -

Le budget prévisionnel total du contrat s'élève à 48,5 millions d'euros.

Les actions relatives à l'assainissement représentent presque la moitié du budget du contrat de rivière.

Les plus gros partenaires des maitres d'ouvrage du contrat sont l'Agence de l'Eau RM&C et le Conseil Général du Gard.

3. Planning

Le contrat de rivière du bassin de la Cèze devrait passer au Comité d'Agrément de Juin.

ANNEXE 1

DIAPORAMA DE LA PRESENTATION DES ACTIONS ET DE LEUR PRIORISATION

CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE

Comité de rivière du 19 janvier 2011
Validation du dossier définitif

ELABORATION DU DOSSIER DEFINITIF

Février
2009

Présentation de l'état des lieux et validation
des objectifs par le Comité de Rivière

Juillet
2009

Travail des commissions thématiques

Octobre
2009

Présentation du travail des commissions
thématiques et validation des axes des
actions et de leur priorisation

Novembre
2009 –
Décembre
2010

Travail avec les maîtres d'ouvrage, les
partenaires techniques, les partenaires
financiers

COMPOSITION DU DOSSIER DEFINITIF

- **Document principal :**
 - Synthèse du diagnostic
 - Enjeux et objectifs
 - Présentation du programme d'actions
- **Fiches – actions (101)**
- **Diagnostic détaillé, illustré de 20 cartes**

Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte AB Cèze

Comité technique composé de :

SM AB Cèze, DDTM et CG 30, Agence de l'eau RM&C, ARS 30,
DREAL LR, Région LR, ONEMA

PRINCIPAUX ENJEUX

- **Priorité 1 : Optimisation de la gestion quantitative des ressources en eau et Qualité des cours d'eau et des eaux captées pour l'AEP**
- **Priorité 2 : Restauration et préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (morphodynamique)**
- **Priorité 3 : Prévention des inondations et protection contre les risques**

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions du Contrat de rivière Cèze est structuré en 5 volets :

- **Volet A** – Qualité des eaux – Réduction des pollutions domestiques et agricoles : **51 actions**
- **Volet B1** – Restauration-entretien et mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités : **23 actions**
- **Volet B2** – Prévention des inondations et protection contre les risques : **9 actions**
- **Volet B3** – Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et protection des ressources en eau potable : **13 actions**
- **Volet C** – Coordination, animation, suivi et évaluation du Contrat : **5 actions**

**RAPPEL DES OBJECTIFS ET
PRESENTATION DES ACTIONS
POUR CHAQUE VOLET DU
CONTRAT DE RIVIERE CEZE**

VOLET A - QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES

Principaux objectifs :

- Permettre l'atteinte du bon état écologique et chimique
- Améliorer la qualité des eaux captées pour l'AEP
- Améliorer la qualité sanitaire pour les usages touristiques

VOLET A - QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES

Thème/Montant HT

Principales actions

A1 - Assainissement des collectivités et des campings

22,5 millions €

- Travaux sur les réseaux pour 29 communes
- Travaux sur STEP pour 27 communes
- 7 Schémas communaux assainissement
- Réhabilitation des IAA non conformes
- 3 plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires
- Diagnostic de l'assainissement des campings

A2 - Réduction des pollutions d'origine agricole

1,3 million €

- Assainissement des caves particulières
- Actions de sensibilisation des agriculteurs
- Réduction des risques liés aux phytosanitaires (pollutions diffuses et ponctuelles)



VOLET A - QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES

Thème / Montant HT

Principales actions

A3 – Amélioration qualité AEP et eaux de baignade

900 000 €

A4 – Suivi – évaluation de la qualité des eaux

1,6 million €

- Procédures réglementaires de protection des captages
- Programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages
- Réalisation des profils de baignade
- Suivi de l'état écologique et chimique des eaux
- Réduction de l'impact des anciennes activités minières
- Étude hydrogéologique karst urgonien
- Évaluation de l'état des petits cours d'eau



VOLET B1 – RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU – MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES

Principaux objectifs :

- Poursuivre la politique de gestion pérenne des cours d'eau
- Préserver les fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau, notamment pour l'atteinte du bon état écologique
 - favoriser la maîtrise des phénomènes d'abaissement du lit et la reconstitution du stock sédimentaire
 - définir et préserver l'espace de mobilité latérale
 - restaurer la continuité biologique, notamment pour les poissons migrateurs

VOLET B1 – RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU – MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Thème / Montant HT	Principales actions
 <p>B11 - Restauration entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau</p> <p>1,5 millions €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan de gestion des ripisylves ■ Gestion des bancs de graviers ■ Sensibilisation élus et riverains
 <p>B12 – Restauration préservation de la continuité et du fonctionnement morpho écologique</p> <p>2,1 millions €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restauration continuité Cèze aval et Tave aval (6 ouvrages à équiper) ■ Actions en faveur de la recharge sédimentaire ■ Restauration des espaces de mobilité pour les secteurs alluviaux à enjeux et acquisitions foncières

VOLET B1 – RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU – MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Thème / Montant HT	Principales actions
 <p>B13 - Amélioration des fonctionnalités biologiques des zones humides et autres milieux connexes</p> <p>315 000 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre des 2 DOCOBs ■ Renaturation confluence Cèze - Tave et ouverture au public ■ Plan de gestion Marais des Agusas
 <p>B14 – Actions localisées de valorisation des cours d'eau, des milieux connexes et du patrimoine associé</p> <p>495 000 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau sur la basse vallée ■ Valorisation paysagère de la Cèze dans la traversée de Saint-Ambroix ■ Valorisation du patrimoine lié à l'eau sur les hautes vallées

VOLET B2 – PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES

Principaux objectifs :

- Renforcer la connaissance et la conscience du risque
- Améliorer la gestion et la prévention du risque
- Cibler les travaux de protection sur des sites ponctuels
- Favoriser les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées, en lien avec la restauration et l'entretien des berges

VOLET B2 – PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES

Montant HT

Principales actions



- Finalisation des PPRi et réalisation des PCS
- Amélioration de l'alerte pour les communes de certains affluents
- Plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des bâtiments publics et des activités économiques
- Aménagements de protection localisée des lieux habités
- Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés
- Prise en compte des risques liés aux anciennes activités minières

VOLET B3 – AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Enjeu principal : Cohérence entre les ressources disponibles et les usages, pour permettre leur maintien et garantir l'atteinte du bon état

- Respecter les débits objectifs d'étiage et les règles de partage de la ressource qui vont être définis
- Favoriser l'évolution du fonctionnement des ASA
- Satisfaire les besoins AEP des populations actuelles et futures
- Améliorer la connaissance des relations eau de surface / karst et des potentialités du karst

VOLET B3 – AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Thème/Montant HT	Principales actions
 <p>B31 - Gestion quantitative des ressources en eau</p> <p>1,1 million €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étude diagnostic des ASA moyenne vallée ■ Optimisation de la gestion de la ressource béals haut bassin de la Cèze et Auzonnet ■ Optimisation soutien d'étiage barrage de Sénéchas
 <p>B32 – Sécurisation quantitative de l'usage AEP</p> <p>8,6 millions €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Optimisation prélèvement GTE Salindres ■ Schémas directeurs AEP - 10 communes ■ Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités - 15 communes ■ Substitution de prélèvements en nappe alluviale ■ Actions d'économies d'eau

VOLET C – COORDINATION ANIMATION SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Principaux objectifs :

- Qualité et réussite de la concertation - Participation des usagers et du public
- Évaluation du Contrat de rivière
- Pérennisation la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin
- Cohérence entre enjeux de gestion de l'eau et politiques d'aménagement du territoire

VOLET C – COORDINATION ANIMATION SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Montant HT

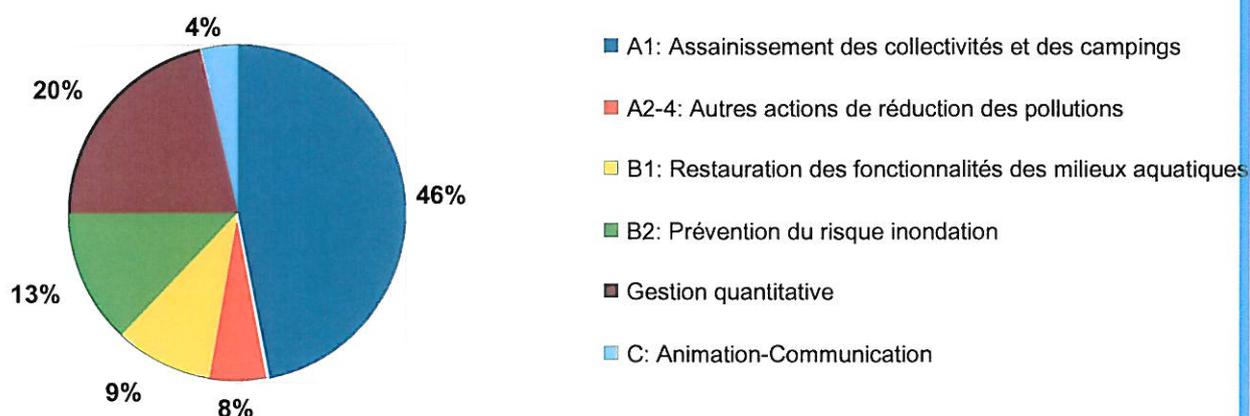
Principales actions

1,8 millions €

- Pilotage et animation du Contrat de rivière
- Sensibilisation des différentes catégories d'acteurs
- Suivi - évaluation du Contrat de rivière

SYNTHESE FINANCIERE DU PROGRAMME D' ACTIONS

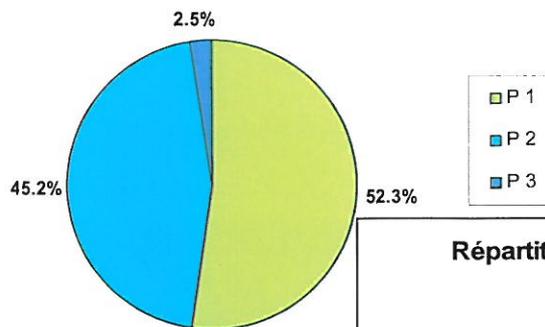
REPARTITION DES MONTANTS PREVISIONNELS PAR VOLET



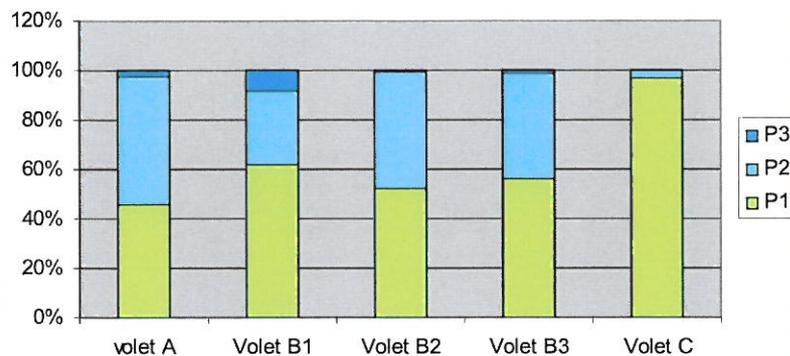
MONTANT TOTAL DU CONTRAT CEZE 2011 - 2015 :
48,5 millions d'euros

REPARTITION DES MONTANTS PREVISIONNELS PAR PRIORITE

Répartition du montant total du Contrat par niveau de priorité



Répartition des montants financiers par volet et par niveau de priorité



REPARTITION DES MONTANTS PREVISIONNELS PAR FINANCEURS

